

REGLEMENT 4 JOURS CESSONNAIS

L'OC CESSON PETANQUE organise un concours doublettes en 4 parties réservé aux vétérans qui sera disputé sur 4 journées dont 3 qualificatives (20, 24 et 26 février) 1 journée finale vendredi 13 mars.

Pour chaque journée, 48 doublettes pourront être inscrites et 16 seront qualifiées pour la journée finale à savoir toutes les équipes ayant gagné 4 ou 3 parties + la meilleure des 2 parties. *En cas d'égalité parfaite au point-average pour la dernière place, prise en compte du résultat cumulé des 2 premières parties.*

Montant de l'engagement 10€ par doublette.

Indemnités : montant des engagements +50%. Pas d'indemnité lors des journées qualificatives mais indemnisation des 48 équipes qualifiées lors de journée finale :(à partir de 20€ pour les équipes sans aucune victoire) Le tableau des indemnités sera communiqué avant la finale).

Un joueur qualifié absent pour la journée finale ne pourra être remplacé et ne pourra prétendre être indemnisé. Son équipe cédera sa place à la doublette classée 17ème lors de sa journée qualificative.

Un joueur éliminé ne pourra pas s'inscrire à nouveau.

Conformément aux dispositions votées, lors du Congrès national, la tenue sportive (haut et bas) est obligatoire. La tenue club est vivement conseillée.

Hors cessionnais, il ne sera pas accepté plus de 6 doublettes du même club pour une même journée. Les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.

La Participation implique l'acceptation du règlement

BULLETIN D'INSCRIPTION 4 JOURS CESSONNAIS

NOMS et Prénoms des 2 joueurs :

N ° de licence Club

Journée choisie (préciser ordre de préférence 1, 2 ou 3)

<u>Vendredi 20 février</u>	<u>Mardi 24 février</u>	<u>Jeudi 26 février</u>